



209 Rue Ste Catherine Est V-R 300
Montréal, Québec
H2X 1L2
438 385-9111

Jun 2018

Le respect consiste à reconnaître la valeur des choses, des gens et des situations.

Marc Roussel



POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Membres du comité

Rodley Alexis, CPA, parent CPE Tortue tête et membre du comité durable

Sylvie Martel, directrice générale CPE Tortue tête

Adopté par le Conseil d'administration le 23 août 2018 sous la résolution 018-CPE-2017

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
OBJECTIFS	5
APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE ET ORIENTÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	5
PROCÉDURE DE RECHERCHE DE FOURNISSEURS	7
<u>Procédures de sélection de fournisseurs</u>	7
<u>Procédures d'autorisation</u>	8
LOIS ET RÈGLEMENTS	8

INTRODUCTION

Le CPE Tortue t tue d pense des montants importants chaque ann e pour s'approvisionner. En tant qu'organisme issu de l' conomie sociale, nous avons une responsabilit  dans la gestion de fonds publics et nous devons nous assurer qu'ils sont utilis s judicieusement. Nous sommes  galement conscients que les choix que nous faisons ont un certain impact sur les conditions de vie de travailleurs et travailleuses qui contribuent   nous fournir des biens.

Nous souhaitons adopter une politique d'approvisionnement qui permettra d'encadrer les d cisions prises par les responsables des achats afin de s'assurer que nos choix sont   l'image de nos valeurs et qu'elles refl tent le souci d'opter pour des choix durables et responsables.

OBJECTIFS

D finir les conditions et les pratiques   mettre en place pour assurer des achats responsables.

L'adoption de la politique pour un milieu  ducatif favorable   la saine gestion des fonds en mati re d'approvisionnement :

- D terminer les balises qui permettent aux acheteurs de comprendre les m canismes attendus dans le choix des fournisseurs ;
- D terminer les balises qui permettent aux personnes autoris es   faire des achats et d finir les m canismes pertinents en lien avec l'autorisation des achats ;

APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE ET ORIENT  SUR LE D VELOPPEMENT DURABLE

Nous sommes conscients que nos choix ont un impact environnemental. Lorsque nous identifions un besoin d'achat, nous tentons d'opter pour des choix durables, de qualit , robustes, fabriqu s de mat riaux nobles, recycl s, naturel et non toxique.

Nous privil gions une approche bas e sur les principes fondamentaux du d veloppement durable.

Essentiellement, pour ces besoins en mati re d'approvisionnement, nous appliquerons des principes fondamentaux de d veloppement durable qui s'inspire de la d finition donn e dans le rapport Brundtland¹. Cette d finition se lit comme suit :

« Le d veloppement durable est un mode de d veloppement qui r pond aux besoins des g n rations pr sentes sans compromettre la capacit  des g n rations futures de r pondre

¹ Rapport Brundtland-Notre avenir   tous, Commission mondiale sur l'environnement et le d veloppement de l'Organisation des Nations Unies, 20 mars 1987 (Page 40)

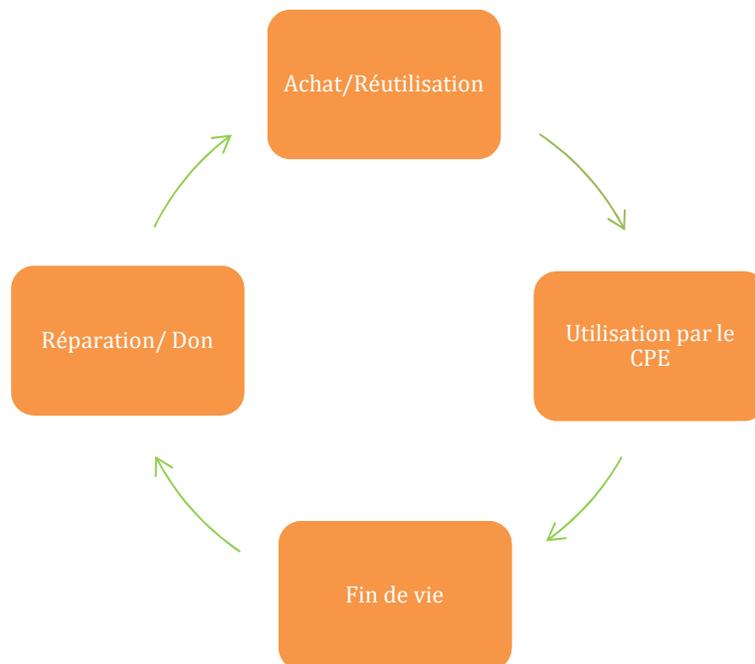
*aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de “besoins”, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d’accorder la plus grande priorité, et l’idée des limitations que l’état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l’environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ».*²

L’approche pédagogique privilégiée par le CPE encourage une pensée minimaliste au niveau de ses choix du matériel. Nous incluons dans nos choix du matériau de récupération et optons pour du matériel ouvert, polyvalent et construit avec des matériaux durables.

Bien que nous trouvons important de donner une deuxième vie aux objets, nos critères en lien avec les dons demeurent clairs. Le moins de plastique possible, aucun jouet qui joue à la place de l’enfant, sauf rare exception, aucun jouet qui fonctionne avec des piles.

Autant que possible, nous optons pour des produits locaux, ou de fabrication nord-américaine.

Dans la mesure du possible, une politique d’approvisionnement cyclique est adoptée pour les jouets achetés par le CPE. Lorsque possible, nous utiliserons des jouets recyclés ou de composition responsable. Ceux-ci seront utilisés par les enfants et à leur fin de la vie il y aura tentative de réparation pour une réutilisation par le CPE ou pour en faire don à des organismes de charité.



² Voir note 1.

PROCÉDURE DE RECHERCHE DE FOURNISSEUR

Nous privilégions les fournisseurs qui adhèrent aux mêmes valeurs que nous notamment les OBNL (Organisme à but non lucratif), les coopératives de solidarité, les entreprises dont les activités sont réalisées dans une perspective de développement durable et d'économie sociale, visant une diminution des impacts sur l'environnement et la santé humaine, une plus-value sociale et un développement économique pour les populations et les territoires touchés par son action.

Afin de veiller à la bonne gestion de l'argent des contribuables et d'appliquer des choix d'achats qui respectent nos valeurs, des procédures de sélection de fournisseurs ont été mises en place.

Par conséquent, pour la sélection d'un fournisseur à l'égard de l'achat d'un bien ou d'un service situé dans les tranches de prix présentées par le tableau ci-dessous, les procédures suivantes seront mises en place:

<u>Procédures de sélection de fournisseurs</u>	
<u>Tranche de prix</u>	<u>Procédures</u>
0 \$ à 5 000 \$	<ul style="list-style-type: none">• La direction générale choisit un fournisseur habituel.
5 000 \$ à 25 000 \$	<ul style="list-style-type: none">• La direction générale lance un appel d'offres public et base ses critères de sélection sur des critères quantitatifs et qualitatifs ;• L'appel d'offres devra être diffusé sur au moins deux plateformes accessibles au public (ex : page Facebook, site internet, site spécialisé en appel d'offres, etc.) ;• Essentiellement, les critères de sélection d'un fournisseur devraient faire en sorte que le plus bas soumissionnaire qui correspond aux valeurs du CPE soit choisi. Une matrice décisionnelle peut être utilisée pour faciliter la sélection d'un fournisseur ;• Tout autre processus pertinent peut être ajouté au besoin.
25 000 \$ et plus	<ul style="list-style-type: none">• La direction générale lance un appel d'offres public et base ses critères de sélection sur des critères quantitatifs et qualitatifs ;• L'appel d'offres devra être diffusé sur au moins trois plateformes accessibles au public (ex : page Facebook, site web, site spécialisé en appel d'offres, etc.) ;• Essentiellement, les critères de sélection d'un fournisseur devraient faire en sorte que le plus bas soumissionnaire qui correspond aux valeurs du CPE soit choisi. Une matrice décisionnelle peut être utilisée pour faciliter la sélection d'un fournisseur ;• Tout autre processus pertinent peut être ajouté au besoin.

Afin de s'assurer de la bonne gestion des ressources du CPE, des procédures d'autorisation d'achat ont été mises en place. Tout chèque ou bon de dépôt direct est cosigné par la direction générale et un membre du conseil d'administration, habituellement la trésorerie ou la présidence. En cas d'urgence et en cas d'absence de la direction générale, la direction adjointe peut signer à sa place.

<u>Procédures d'autorisation</u>	
<u>Tranches de prix</u>	<u>Procédures</u>
0 \$ à 5 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> • La direction générale peut choisir un fournisseur habituel ; • La direction générale est responsable de la validation du bon de commande ; • La direction générale doit autoriser l'achat et procéder aux paiements.
5 000 \$ à 10 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Le conseil d'administration doit autoriser l'achat et le bon de commande est signé par la direction générale ; • La direction générale démontre au trésorier la viabilité financière du projet.
10 000 \$ et plus	<ul style="list-style-type: none"> • La direction générale doit démontrer au trésorier la viabilité financière du projet ; • Le trésorier atteste au conseil d'administration la viabilité du projet ; • Le conseil d'administration doit autoriser l'achat et la direction générale signe le bon de commande.

En plus de ce qui précède, tout membre du personnel responsable des achats doit s'assurer de la confidentialité de ses mots de passe. La direction générale doit s'assurer que l'ensemble des tâches en lien avec les achats est réalisé par le personnel autorisé.

LOIS ET RÈGLEMENTS

Toute loi ou tout règlement à préséance sur la politique d'approvisionnement du CPE Tortue têtue.